



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du 26 avril 2024 par voie électronique

• **Affaires Sportives**

Demande de dérogation exceptionnelle du SC BRIARD suite à une suspension de terrain pour l'équipe U18

Considérant que l'équipe U18 de SC BRIARD a été sanctionnée d'un match de suspension de terrain
Considérant que la purge était planifiée le 14 avril 2024 sur un terrain de repli, match de Coupe 77 BRIARD – LE MEE.

Considérant que le match a dû être reporté par le District pour des raisons de sécurité suite à une alerte identifiée par la CDPME

Considérant que ce match est replanifié au 1^{er} mai 2024 et que la ville de Lieusaint met son terrain à disposition,

Le Comité Directeur accorde une dérogation exceptionnelle au club de SC BRIARD pour purger sa suspension sur cette rencontre, à cette même date sur les installations de Lieusaint à 17 heures.